

FEUILLETON

DES MELANGES RELIGIEUX.

Vol. I.

MONTRÉAL, 14 JANVIER 1842.

No 2.

A P E R O U

DES DISPOSITIONS RELIGIEUSES DE L'AURORE DES CANADAS.

Nous regrettons que l'Éditeur de l'*Aurore* ait accepté la mission qui lui a été donnée, nous ne savons par qui, d'attaquer tous ceux qui sont, par devoir et par conscience, attachés à l'enseignement de l'Eglise catholique. Cette tâche ne lui fera pas honneur, et nous croyons qu'elle pourrait bien lui attirer quelque malheur.

Il a commencé par donner place dans ses colonnes à un écrit de son correspondant de St. Benoît, qui avait osé souiller sa plume en insultant le glorieux Pontife qui, depuis douze ans, gouverne l'Eglise avec une sagesse et une vigueur vraiment apostoliques, ce correspondant qui n'avait pas craint de choquer les oreilles d'un peuple religieux, en écrivant contre le Vicaire de J.-C. et l'Episcopat canadien des injures que nous ne voulons pas reproduire ici. Il a pris ensuite la plume et a essayé de défendre son correspondant, que personne n'attaquait, et à qui un *Ami de la vérité* demandait simplement des preuves de ce qu'il avait avancé contre le Pape et l'Episcopat canadien. Le Chef Suprême de l'Eglise et le corps vénérable des Evêques de ce pays sont chargés d'injures qui ternissent le caractère public dont ils sont décorés : on demande simplement les raisons que l'on a eues de les vilipender ainsi aux yeux de tout un peuple, et les preuves qui attestent qu'ils ont trahi leur devoir en donnant pour l'enseignement de l'Eglise ce qui n'était chez eux que des actes arrachés par la crainte ou cédés par une lâche complaisance ; cette imputation est grave en soi pour tout homme d'honneur, mais tout le monde comprend qu'elle est des plus injurieuses par rapport à des hommes dont le caractère sacré doit être respecté du peuple chrétien. L'*Ami de la vérité* n'exigeait donc qu'un acte de justice, en demandant les preuves des imputations si gratuites faites à des personnages